

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 22 mars 2013**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**FCT 007-007/13/BC**

**■ Définition d'emplois créés à la nomenclature**

**DPRH 13/9252/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération relatifs à des emplois créés à la nomenclature de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Communes ;

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- La loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la filière administrative, de la filière technique et de la filière sanitaire et sociale de la Fonction Publique Territoriale ;
- La délibération du Bureau de Communauté FAG 06/448/BC du 13 juillet 2006 relative à la définition d'emplois créés à la nomenclature ;
- Les délibérations relatives à la nomenclature des emplois de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

### **Sur le rapport du Président,**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que parmi les emplois vacants créés à la nomenclature, il convient de définir cinq postes, et de procéder à l'ajustement d'un poste déjà défini.

#### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes :

- Analyste fiscal (Direction du Budget et de la Programmation)
- Chargé de mission (Inspection Générale des Services)
- Chef de projet en travaux d'infrastructures (Direction des Infrastructures)
- Chargé d'Etudes (Direction Aménagement Espace Public)
- Responsable de division accueil (Direction de Pôle Patrimoine Logistique)

1/ Analyste fiscal, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction du Budget et de la Programmation.

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur du Budget et de la Programmation

- Suivi de l'intégration des données fiscales (rôles fiscaux)
- Participation à l'identification des marges de manœuvres fiscales, recherche des opportunités
- Collaboration avec l'administration fiscale et les services communaux dans le cadre de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- Rédaction et contrôle des déclarations fiscales
- Suivi de la veille juridique
- Traitement des réclamations fiscales
- Assistance et conseil des directions : analyse, fiche, rapport, note...
- Participation à la réalisation d'analyses rétrospectives et prospectives sur la fiscalité et les dotations

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

- Participation à l'exploitation et l'enrichissement de la base de données économiques du territoire

Profil : Formation spécialisée en Finances et/ou Droit Fiscal (Bac+4). Maîtrise des règles de comptabilité publique. Expérience professionnelle acquise dans des fonctions similaires.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

2/ Chargé de mission inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à l'Inspection Générale des Services.

Description du poste : Sous l'autorité de l'Inspecteur Général des Services :

- Analyse des comptes financiers et des rapports de délégataires (équilibre du contrat, taux de rendement, ICR...)
- Elaboration du diagnostic des forces et faiblesses des contrats de Délégation de Service Public et typologie des risques
- Contrôle de la régularité et de la fiabilité des opérations réalisées et des états financiers des structures contrôlées
- Vérification des comptes de résultat (analyse des clés de répartition, application des coefficients d'indexation, amortissements, provisions, identifications des marges cachées) et des comptes rendus annuels du délégataire
- Suivi patrimonial et de la valeur financière notamment, des biens de retour, de reprise
- Analyse comparative auprès des métropoles sur les activités de nature comparable
- Assistance aux directions pour le montage des dossiers de consultation AMO et de Délégation de Service Public
- Rédaction ou validation des documents relatifs aux Délégations de Service Public
- Elaboration des visas des projets de délibération
- Participation au dispositif de formation interne mis en place au sein de l'Inspection Générale des Services
- Participation ou animation des réunions organisées interservices

Profil : Formation supérieure (Bac+4) dans le domaine du Management des Administrations Publiques. Compétences en réglementation des marchés publics et des Délégations de Service Public. Connaissance des principes des engagements comptables.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

3/ Chef de projet en travaux d'infrastructures, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et rattaché à la Direction des Infrastructures.

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur :

- Analyse des besoins, des données techniques et économiques et définition de projet
- Etude de la faisabilité et du coût du projet et proposition de solutions techniques et financières
- Sélection des moyens et des méthodes à mettre en œuvre et planification des opérations de chantier
- Etude de la conception et de la réalisation du projet
- Analyse des choix techniques et définition des équipements, des matériaux en fonction des contraintes de la réglementation, du terrain et du coût
- Lancement des appels d'offres et sélection des entreprises, des sous-traitants et des prestataires
- Suivi et contrôle de la conformité des travaux jusqu'à la réception
- Coordination des prestataires de service
- Animation et pilotage des équipes associées au projet

- Evaluation et contrôle de la qualité des services rendus
- Participation à la communication de la collectivité

Profil : Formation Génie Civil (Bac+4). Expérience professionnelle acquise dans des fonctions similaires. Connaissance et application de la réglementation des marchés publics.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'ingénieur territorial et au régime indemnitaire y afférent.

4/ Chargé d'études, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et rattaché à la Direction Aménagement Espace Public.

Description du poste : Sous l'autorité du Chef de service Etudes Déplacement :

- Réalisation des études de trafic et d'itinéraires (études d'impacts, test carrefours, trames, jalonnement ...)
- Rédaction des notes de calculs et de dimensionnement de voirie
- Expertise concernant les projets structurants en termes de trafic, déplacements, sécurité, modes doux
- Développement du système de recueil et d'exploitation d'accidentologie (conventions, importations base de données, statistiques générales et études localisées)
- Elaboration et suivi des marchés d'études spécifiques de simulation de trafic (statique, dynamique)
- Développement du recueil de données générales sous SIG
- Coordination des demandes d'études d'aménagements pour les transports collectifs
- Participation aux réunions avec les services techniques et les élus

Profil : Formation supérieure (Bac+4) dans le domaine de l'Aménagement du Territoire/Planification des Transports. Expérience professionnelle acquise dans des fonctions similaires.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'ingénieur territorial et au régime indemnitaire y afférent.

5/ Responsable de la division accueil, du service des Affaires Générales, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction de Pôle Patrimoine Logistique.

Description du poste : Sous l'autorité du Chef de service Affaires Générales :

- Centralisation des informations sur les changements d'organigramme en lien avec la Direction de Pôle Ressources Humaines
- Organisation de la diffusion d'informations auprès de l'équipe
- Organisation des réunions de la division et planification des activités en fonction des contraintes de l'équipe
- Conception des outils et des procédures (suivi des plannings et des réservations de salles)
- Suivi de la gestion de la convention UGAP (accueil physique de MPM aux Docks)

Profil : Formation en Droit (Bac+3 ou équivalent). Expérience professionnelle acquise dans des fonctions similaires

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

Si ces emplois ne pouvaient être pourvus par des candidats titulaires de la Fonction Publique, ils pourraient être occupés par des agents contractuels disposant du diplôme requis pour l'accès au grade de référence dans le cadre du concours externe correspondant.

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

**Article 2 :**

Sont approuvées les modifications suivantes :

Concernant l'emploi de Directeur des Transports et Déplacements (délibération FAG 4/449B du 9 juillet 2004) et conformément à l'arrêté portant modification d'organisation des services n° 2012-7305 du 24 décembre 2012, l'intitulé du poste devient celui de « Directeur de Pôle Mobilité et Déplacements ».

La rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au grade d'administrateur territorial.

Pour rappel, dans le cadre de ses missions, l'intéressé(e) assurera notamment, sous l'autorité du Directeur Général Adjoint Développement et Aménagement du Territoire :

- La définition de la politique des transports de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- La définition de l'organisation institutionnelle et conventionnelle
- La gestion de l'activité Transport
- Le management de la Direction de Pôle

Si cet emploi ne pouvait être pourvu par un candidat titulaire de la Fonction Publique, il pourrait être occupé par un contractuel disposant du diplôme requis pour l'accès au grade de référence dans le cadre du concours externe correspondant.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013 de la Communauté Urbaine : Sous Politique A510, Chapitre 012, Fonction 020, Nature 64111 ou par défaut, 64131.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,  
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI